

CONTRAT DE LOCATION HEBERGEMENT HORS SAISON 2025

POUR LA PERIODE DU _____ / _____ / 2025 AU _____ / _____ / 2025

LES ANIMAUX SONT INTERDITS EN LOCATION

LA LOCATION EST DU SAMEDI A PARTIR DE 15H AU SAMEDI JUSQU'A 10H

Le preneur désigné ci-dessous loue l'hébergement suivant au Camping les Genêts à Ronce les Bains :

- MOBILHOME " FRUITS ROUGES " 2 CHAMBRES pour 4 personnes maxi.
- MOBILHOME " ARBRES ET FLEURS" 2 CHAMBRES pour 4 personnes maxi.
- MOBILHOME " FRUITS ORANGES " 3 CHAMBRES pour 6 personnes maxi.
- TENTE " BOIS EXOTIQUE " 2 CHAMBRES pour 5 personnes maxi

Entre la société " CAMPING LES GENETS * * " se situant allée de la Ferme 17390 RONCE LES BAINS /la Tremblade, 05 46 36 08 45, atlantique.genets17@gmail.com
Il a été convenu d'une location dans l'hébergement désigné ci-dessus, fondée sur l'exactitude des déclarations ci-dessous du preneur. Le preneur déclare avoir eu connaissance et accepte les conditions générales de location, le règlement intérieur du camping et le tarif du camping et s'engage à les respecter.

Le preneur : (en lettre capitale)

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

PORTABLE : _____ e.mail : _____

Accompagné de : NOTEZ DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS TOUS LES PARTICIPANTS AU SEJOUR

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	AGE	NUMERO CARTE D'IDENTITE OU PASSEPORT POUR LES 18 ANS ET PLUS

TARIFS 2025	MOBILHOME " FRUITS ROUGES "	MOBILHOME " ARBRES ET FLEURS "	MOBILHOME " FRUITS ORANGES "
HORS SAISON	DU 01/04/2025 AU 7/06/2025 DU 14/09/2025 AU 31/10/2025		
1 OU 2 NUITS	160	160	230
3 NUITS	210	210	280
4 NUITS	260	260	330
5 NUITS	300	300	380
6 NUITS	320	320	400
7 NUITS	340	340	420
MI SAISON	DU 7/06/2025 AU 28/06/2025 DU 30/08/2025 AU 13/09/2025		
1 OU 2 NUITS	190	190	260
3 NUITS	240	240	310
4 NUITS	290	290	360
5 NUITS	330	330	410
6 NUITS	360	360	440
7 NUITS	380	380	470

DEVIS DE VOTRE SEJOUR AVANT ACCEPTATION

Semaine 1 : _____

Semaine 2 : _____

Semaine 3 : _____

Frais de dossier : _____ 10.00 €

(Taxe de séjour : __ 0.22 € X nombre de majeur X nombre de nuits)

Taxe de séjour : __ 0.22 € X _____ X _____ = _____

Options Ménage : _____ (80.00 €)

TOTAL DE VOTRE SEJOUR _____

Joindre à ce contrat 50 € d'arrhes pour 2 ou 3 nuits ou 100 € pour plus de 3 nuits

PAR CHEQUE banque : _____ N° DE CHEQUE _____

PAR VIREMENT BANCAIRE : sur le compte IBAN : FR76 1170 6310 3232 9497 5800 026

BIC : AGRIFRPP817 Domiciliation : CREDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIME DEUX

SEVRES (RESTE DU SOLDE A REGLER (après déduction de vos arrhes)

1 MOIS AVANT VOTRE ARRIVEE : _____

VEHICULE 1 MARQUE : _____ MODEL : _____
Immatriculé : _____

VEHICULE 2 (attention 2 places de véhicules uniquement pour la location de mobil-home 3 chambres " fruits oranges " pouvant accueillir 6 personnes)

MARQUE : _____ MODEL : _____
Immatriculé : _____

Conditions générales de location : Merci de respecter les consignes sanitaires affichées Toute demande de location implique la connaissance des tarifs en vigueur ainsi que l'acceptation du règlement intérieur du camping et des conditions générales de location. La réservation devient effective qu'après accord écrit du camping par un courrier de confirmation adressé par voie postale .Avant l'envoi d'un bon de réservation complété, vous devez vérifier la disponibilité et mettre une option par téléphone. La réservation sera prise en compte après réception du contrat dûment rempli et signé avec l'acompte de 350€. Le solde du séjour + la taxe de séjour seront à régler 1 mois avant votre arrivée , par chèque , par virement ou chèques vacances au nom de la personne qui réserve ou du conjoint seulement , pour les règlements en chèques vacances il vous sera demandé votre pièce d'identité afin de prouver que vous ou votre conjoint êtes titulaire des chèques vacances .
Il vous sera demandé à votre arrivée une caution " garantie de matériel " de 300 € et aussi une caution ménage de 80 € par chèque ou espèce, elles vous seront restituées après vérification de la location avant votre départ , si vous partez avant 9h, vos chèques de caution vous seront renvoyés par courrier. Il faudra penser à prendre rendez- vous à l'accueil 48h avant votre départ pour convenir de l'heure de visite de contrôle entre 9h et 10h. les inventaires sont fait avant votre arrivée par l'équipe de ménage (ci-joint l'inventaire).

Les annulations de séjour avec justificatifs et pour les* raisons ci-dessous ,à plus de 30 jours de la date du début du séjour, l'acompte sera remboursé en totalité. Les annulations à moins de 30 jours de la location même avec justificatif . *Décès, maladie ou accident grave de la personne signant le contrat ou du conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs . *licenciement économique de la personne signant le contrat ou du conjoint . *Incendie, dégâts des eaux, dégradation suite à un vol ou vandalisme , tempête ou catastrophe naturelle sur la résidence principale .L'annulation du séjour doit être notifiée avec justificatif incontestable par pli recommandé avec AR 3 jours après l'évènement entraînant l'annulation et non connu au moment de la réservation . Aucun séjour réduit du fait du locataire ne sera remboursé et en cas de départ anticipé , il n'y aura aucune restitution de somme. Par ailleurs le locataire doit disposer d'une assurance responsabilité civile. La location est nominative et ne pourra être sous louée. Toute arrivée avant la date et l'heure prévues expose le vacancier à ne pouvoir occuper la location. En cas d'absence, la réservation sera conservée 24 h suivant la date d'arrivée prévue, passé ce délai la réservation cesse d'être retenue et les sommes versées restent acquises au camping. En cas de départ anticipé, il n'y aura aucune restitution de somme, la direction étant libre de réoccuper la location libéré par un vacancier. Le séjour pourra être prolongé uniquement après accord de la direction, suivants les disponibilités et réglé au moment de la demande de prolongation.

Animaux : LES ANIMAUX SONT INTERDITS EN LOCATION

LES BARBECUES AU FEU DE BOIS ET AU CHARBON SONT INTERDITS

Le barbecue à gaz est toléré sous votre surveillance et responsabilité, avec un récipient d'eau à côté en cas de propagation du feu aux abords du barbecue .Le barbecue électrique est toléré si la puissance électrique du barbecue ne dépasse pas la puissance électrique fourni sur votre emplacement .Le jour du départ , la location doit être laissé propre ainsi que ses abords immédiats de la parcelle . Il vous sera remis lors de votre arrivée des bracelets permanents à chaque personne de plus de 5 ans, que vous devrait conserver aux poignées pendant la durée de votre séjour. La direction se réserve le droit d'annuler une animation ou un spectacle et de fermer l'une des installations du camping (piscines , air de jeux , sanitaires ...)ou de couper l'eau ou l'électricité pour raison technique ou climatique ou en cas de force majeure, aucune indemnité ne pourra être réclamée .Les personnes non inscrites à la réservation et les visiteurs seront acceptés dans la limite de la capacité de l'emplacement à savoir 4 ou 5 ou 6 personnes selon votre location (nombre de personnes notifiés ci-dessus dans le descriptif de chaque location) .Ils devront dès leur entrée sur le camping décliner leur identité à l'accueil et s'acquitter des tarifs en vigueur. Les sanitaires sont réservés à la clientèle du camping en tente, caravane ou camping-car .

La circulation en engin motorisé est interdite à l'intérieur du camping de minuit à 7h.

J'ai plus de 18 ans et reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de location d'emplacement et d'annulation de ce document de 2 pages recto verso et les accepte, je déclare sur l'honneur avoir pris aussi connaissance du règlement intérieur et m'engage moi et les participants au séjour à le respecter.

Le _____ à _____

Mettre la mention " lu et approuvé " et signature :

POUR DES RAISONS DE SECURITE, IL EST INTERDIT DE RECHARGER VOS VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRID SUR LES PRISES DU MOBILHOME OU SUR LES RESEAUX ELECTRIQUES DU CAMPING NON ADAPTES.

TOUTS BRANCHEMENTS NON AUTORISES ET DANGEREUX SERONT FACTURES 100 € PAR JOUR AU LOCATAIRE DU MOBILHOME.

REGLEMENT INTERIEUR CAMPING LES GENETS

Tous les résidents du camping sont tenus de se conformer à ce règlement intérieur y compris les visiteurs.

Toute réservation : écrite, téléphonique, internet ou en ligne, tout séjour, impliquera quelques soit le mode choisi l'application et le respect du présent règlement intérieur et conditions de vente.

SONT STRICTEMENT INTERDITS : les barbecues au feu charbon bois sont interdits, les planchas ou barbecues électriques sont tolérés (si assez de puissance électrique sur borne) les barbecues gaz sont tolérés, avec une extrême prudence d'utilisation.

Linge : étendage sur séchoir, fil entre les arbres INTERDIT. Ne pas gaspiller l'eau, lavage voiture interdit.

Circulation : limitée à 10 km/h. Interdite de minuit à 7 h, barrières fermées. Par respect des autres vacanciers les départs matinaux avant 7 h sont interdits. Un seul véhicule par emplacement tente, caravane, locations ou résidentiels. Accès à badge codé à ne pas prêter.

Voitures électriques : pour des raisons de sécurité, il est interdit de recharger vos véhicules électriques sur les prises du mobil-home ni sur la borne de votre emplacement camping ni sur les réseaux électriques du camping non adaptés. Tous branchements non autorisés et dangereux seront facturés 100 € par jour .

Visiteurs : ils doivent s'annoncer à la réception, récupérer un bracelet et donner leur identité et laisser leur véhicule à l'extérieur.

Dommmages : toute dégradation des locaux et installations du camping engagera la responsabilité de son auteur qui se verra facturer les dommages subis.

Nuisances sonores : silence de 22h30 à 7 h. Dans la journée le poste radio ou la sono devront rester discrète pour ne pas gêner le voisinage.

La direction se réserve le droit d'écourter votre séjour (titulaire de la réservation (ou)(et)accompagnants au séjour et visiteurs) si vous ne respectez pas le règlement intérieur exemple : nuisances nocturnes, musique, cris, chants, rassemblement sur votre emplacement avec d'autres personnes du camping ou de l'extérieur , insultes aux voisinages qui vous demandent de faire moins de bruits, bagarres , violences et

altercations mettant la vie d'autrui en danger, circulation la nuit en véhicule motorisé (voiture ou moto) malgré l'interdiction de circuler dans le camping de minuit à 7 h le matin, attitude dangereuse avec un briquet ou lampe a gaz ou une bougie pouvant entraîner un incendie etc... .

Mineurs : séjour emplacement ou locatif, les mineurs non accompagnés de leurs parents ou d'un majeur durant toute la durée du séjour, ne sont pas acceptés.

Aire de jeux : de 10 h à 22 h non surveillées, pour les enfants de 4 à 12 ans accompagnés d'un adulte qui assurera leur surveillance (voir affichage).

Les enfants sont sous la surveillance des parents ou d'un adulte, exemple : promenade vélo, accompagnement aux sanitaires et pour rappel silence à partir de 22 h 30, les jeunes enfants (moins de 12 ans) devront regagner leurs emplacements.

Surveillance de nuit assurée par des vigiles pour le confort des vacanciers et leur sécurité (accès entrée contrôlée limitée strictement aux résidents et campeurs munis de leurs bracelets, visiteurs interdits de 22 h à 7 h).

Piscines : non surveillées, les enfants moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable qui assurera leur surveillance. L'accès est strictement interdit aux bermudas et maillots shorts, seuls les maillots de bains sont acceptés (voir affichage).

Entrée piscines : en aucun cas vous ne devez ouvrir à un enfant seul, même par gentillesse, en cas d'accident vous engageriez votre responsabilité.

Chiens : sont acceptés sauf ceux classés dangereux. Les carnets de santé sont obligatoires. Tenus en laisse, leur promenade se fera en dehors du camping. Par respect des promeneurs et riverains vous devrez prendre vos précautions "propreté" pour la balade de vos animaux. Accès aux jeux et au parc aquatique interdit. Il est interdit de les laisser seuls sur l'emplacement ou dans le locatif. Les lapins, rats, serpents ou singes ou autres animaux particuliers sont strictement interdits sur le camping.

Ordures ménagères : à trier et à déposer aux différents containers situés à côté des terrains de pétanques vers la sortie. Les déchets verts doivent être déposés dans le camion benne prévu à cet effet ,le bois métal, plastiques, gros cartons et encombrants doivent être déposés dans la remorque..

Responsabilité : le camping veille de manière générale sur les entrées et les sorties de sa clientèle. Durant votre séjour, Il appartient à chaque campeur de vérifier la qualité de son installation et de ces matériels installés ou déposés tant en matière de sécurité que de discrétion, à chacun de prendre ses précautions pour la sauvegarde de son matériel.

INFOS PRATIQUES

*L'accueil est ouvert tous les jours HORS SAISON de 9h 30 à 12h et de 15h à 18h , les locations sont disponibles à partir de 15h le jour de l'arrivée, **si vous arrivez avant 15h il faudra donc patienter !***

Pour des raisons de sécurité ,il vous sera remis à votre arrivée des bracelets qu'il faudra porter le temps de votre séjour afin de pouvoir accéder à la piscine , au tir à l'arc, aux activités proposées par le camping, pour permettre aux personnels de vous identifier sur le parc la journée mais aussi pour le vigile le soir et la nuit, pour vérifier que vous logez bien au camping et vous laisse entrer à pied ou à vélo pour rejoindre votre emplacement .

Le local poubelle se trouve à la sortie du camping à côté des terrains de pétanque. Vous trouverez un document au dos de contrat, pour vous aider pour le tri des déchets (poubelle verte , poubelle jaune, le verre et les déchets alimentaires pour le compost).

A votre départ, vous devez faire le ménage du mobilhome et le rendre propre .

Pensez à passer à l'accueil 48H avant votre départ pour prendre rendez vous pour la restitution des clés le samedi matin.

TOUTES NOS LOCATIONS SONT "NON FUMEUR "

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LES HEBERGEMENTS

LES ANIMAUX SONT INTERDITS EN LOCATION

A NE PAS OUBLIER !

Les draps et les taies d'oreillers / Les serviettes de bains / Les torchons !!!

Contrat de location
Hébergement
Hors saison 2025

